

PLH

Le Programme Local de l'Habitat décline la stratégie du Grand Belfort en matière d'habitat/logement, de rénovation urbaine et d'accueil des gens du voyage.

Le PLH entend :

- > favoriser la mixité sociale dans l'ensemble de l'agglomération
- > consolider l'attractivité de l'agglomération
- > soutenir un développement durable de l'agglomération

Pour y parvenir, le Grand Belfort concentre son action autour des cinq axes suivants :

- > la réhabilitation du parc locatif social
- > la réhabilitation du parc privé ancien
- > le soutien à l'accession à la propriété
- > l'attractivité résidentielle de l'agglomération
- > de l'observation à l'expertise.

Trois outils de mise en œuvre de cette stratégie :

- > Le programme d'actions du PLH hors ANRU. Le Grand Belfort a prévu d'affecter un montant global maximum de 5 450 000 € sur la période 2008-2013 en complément des autres financements. Un nouveau programme d'actions a été adopté pour la période 2012-2013 afin de mettre le PLH en cohérence avec les cinq axes de sa politique de l'habitat et avec les évolutions du contexte économique et réglementaire.
- > Le Programme Local de Rénovation Urbaine Belfort - Offemont 2006-2010
Le coût total du Programme Local de Rénovation Urbaine s'élève à près de 144 millions d'euros, dont 23 % financés par l'ANRU (33 millions d'euros) et 20 % par les collectivités locales.
Il se décompose comme suit :
Résidences à Belfort : 75 millions d'euros
Glacis du Château : 30 millions d'euros
Arsot à Offemont : 39 millions d'euros
- > La délégation de compétences des aides à la pierre
La délégation de compétences des aides à la pierre est exercée depuis 2007 par le Grand Belfort. Une nouvelle convention pour la gestion des aides à la pierre a été signée en 2019 pour une période de 5 ans (2019-2024) qui vise à améliorer et développer les différents types d'habitat du parc public et privé à des fins de mixité sociale, d'équilibre du territoire et d'attractivité.

Des aides à l'amélioration de l'habitat

Une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (**OPAH RU**) a démarré en décembre 2017 dans les secteurs Belfort-Nord et Jean-Jaurès. Ce dispositif de l'ANAH s'intègre dans le 3e Programme Local de l'Habitat du Grand Belfort dont l'enjeu est de renforcer la politique de l'agglomération en faveur du parc privé, et notamment la requalification du parc de l'habitat privé existant.

L'intervention publique dans le cadre de l'OPAH RU a pour enjeux :

- > d'accompagner la revitalisation du secteur,
- > de soutenir la requalification et l'adaptation de l'habitat privé aux normes actuelles de confort afin de proposer une offre de logements diversifiée et de qualité,
- > de rechercher un équilibre entre le locatif et l'accession à la propriété,
- > d'améliorer les conditions d'habitat des résidents.

Ce dispositif permet aux particuliers (propriétaires occupants et bailleurs) et aux copropriétés de bénéficier d'aides financières, d'un appui administratif et de conseils techniques pour l'amélioration de leurs logements.

Dans le cadre de ce dispositif, le Grand Belfort apporte des aides financières et un accompagnement administratif et technique gratuit aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux dans leurs logements situés dans les quartiers Belfort-Nord et Jean-Jaurès.

Cette aide s'adresse plus particulièrement :

<https://www.belfort.fr/cadre-de-vie/habitat/plh>

- aux propriétaires occupant leurs logements, sous conditions de ressources ;
- aux propriétaires de logements locatifs occupés ou vacants ;
- aux futurs acquéreurs d'un logement ;
- aux syndicats de copropriétaires.

Si vous souhaitez réaliser des travaux, contactez Urbanis, opérateur mandaté par le Grand Belfort :

Par téléphone : 06 64 91 60 29 ou 03 80 71 17 12

Par courriel : belfort@urbanis.fr

En vous rendant à la permanence (sur rendez-vous le jeudi), située au 154 avenue Jean-Jaurès.

Attention : il est important de se renseigner AVANT de démarrer le projet et de commencer les travaux.

[Téléchargez la plaquette d'information ici](#)